

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE**

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 08 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 08 mars à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 02 mars 2023.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, M. VALLEE, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOULET, M. TOURE, M. PIAT, M. BERTHIER, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, Mme PONCHARD, M. TAGLANG, Mme ALI, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme REYNAUD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme MAZDOUR donne pouvoir à M. TOURE
Mme BOILEAU donne pouvoir à Mme LAMAURT
M. GIBERT donne pouvoir à Mme FAGIANI
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
M. ASSAS donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme BRECHU donne pouvoir à Mme FUENTES.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme GRIMAUD, M. LECHUGA, Mme JARY, Mme SUCHOD.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BERTHIER.

N°2023.03.03 – Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB).

Sur présentation de Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux Finances,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 et le décret du n°2016-841 du 24 juin 2016,

Vu la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023,

Certifié exécutoire

Acte publié le 04 / 04 / 2023

1

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20230308-DLB-2023-03-03-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Considérant, que conformément aux dispositions prévues, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat,

Considérant la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire faite durant la Commission des Finances du 07 mars 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 28 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE**

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

ARTICLE 2 : PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire.

Christian DEMUYNCK
Maire



Philippe BERTHIER
Secrétaire

